

# Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 10 mai 2016

Convocation : 04/05/2016

Affichage : 04/05/2016

Le 10 mai 2016 à 20h15 les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Yveline Druetz.

## **Présents :**

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, INGOUF-BIRETTE Isabelle, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LAY Laurence, RAMARÉ Henri, RENET Gilles, DEGUETTE Hervé, VERVIALLE Odile, SADOT Jackie, SAINT-AUBERT Julien, VAUR Jean-Pierre, ALESSANDRINI Marie-Claude.

**Absents :** LEMOINE Julie, MARIE Alexandra, GOURDIN René, FLEURY Jean-Marie, THARSILE Marie-Berthe.

**Procurations :** Julie LEMOINE donne procuration à Jackie SADOT, Alexandra MARIE donne procuration à Thérèse LESEIGNEUR-COURVAL, René GOURDIN donne procuration à Laurent LEFRANCOIS.

**Votants :** 17.

**Secrétaire de séance :** Hervé DEGUETTE

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 31 mars 2016
2. Dates d'ouverture de la station SNSM pendant la saison estivale
3. Subventions et participations
4. Proposition de création d'un poste d'attaché territorial (suite à une promotion interne)
5. Création des postes d'emplois saisonniers
6. Convention entre l'Amicale territoriale du personnel et la commune d'Urville-Nacqueville
7. Tarifs du gîte d'étape
8. Convention de partenariat dérogatoire pour la bibliothèque municipale
9. Affaires, questions et informations diverses

.....

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 31 mars 2016.**

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 31 mars 2016.

## **2. Date d'ouverture de la station SNSM pendant la saison estivale. Délibération n°25/2016**

Les vacances scolaires commencent le 5 juillet au soir. En 2015, la période d'ouverture de la station était du samedi 4 juillet au dimanche 30 août soit 58 jours.

Propositions pour 2016 :

- 1) samedi 2 juillet au dimanche 28 août : 58 jours
- 2) mardi 6 juillet au dimanche 28 août : 54 jours

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

La période retenue par le conseil municipal est du samedi 2 juillet au dimanche 28 août, soit 58 jours, compte tenu du passage du tour de France le 3 juillet pouvant apporter un afflux de touristes.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### **3. Subventions et participations. Délibération n°26/2016**

Les membres du conseil sont invités à approuver les propositions de subventions détaillées en annexes.

- Délégation de Monsieur Cauchebrais : annexe 1
- Délégation de Madame Ingouf : annexe 2

Votants : 17 sauf pour 2 lignes :

Délégation de Monsieur Cauchebrais : Pour : 17 (\*) Contre : 0 Abstention : 0

(\*) : Excepté pour la subvention relative à l'union Société de Chasse U-N, Monsieur Gilles RENET en qualité de président de cette association n'a pas participé au vote relatif à cette dernière : Pour : 16. Contre : 0 Abstention : 0

Délégation de Madame Ingouf : Pour : 17 (\*) Contre : 0 Abstention : 0

(\*) : Excepté pour la subvention relative à l'association Entraide du 3<sup>ème</sup> âge, Mme Alessandrini Marie Claude en qualité de présidente de l'association n'a pas participé au vote relatif à cette dernière. Pour : 16. Contre : 0 Abstention : 0

### **4. Proposition de création d'un poste d'attaché territorial. Délibération n°27/2016**

Le maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial, en raison des missions conférées au service administratif.

Le maire, propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### **5. Création des postes d'emplois saisonniers pour la saison estivale 2016. (Délibération n° 28/2016)**

La création de postes pour le besoin saisonnier concerne les budgets suivants :

- Budget camping les Dunes
- Budget communal

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création des postes saisonniers suivants :

### **Budget du camping les Dunes :**

➤ Ménage des communs et remise en état des mobile homes :

Il est créé un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps complet pour un besoin saisonnier du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015** à raison de 35 heures par semaine sur quatre jours pour effectuer le ménage des communs du camping "Les Dunes", la remise en état des chalets en bois et des mobile homes. Rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade.

➤ Animation :

Il est créé un poste d'adjoint territorial d'animation du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016** à raison de 35 heures par semaine, rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade. L'agent recruté aura à charge l'animation à destination des résidents du camping les Dunes et des touristes logés dans les Habitations Légères de Loisirs.

### **Budget principal de la commune :**

➤ Recrutement de personnel pour le remplacement des agents titulaires du service technique durant les vacances d'été :

Les agents du service technique seront remplacés pendant la durée de leurs congés par des saisonniers :

Création de **7** postes d'adjoint technique territorial de deuxième classe pour un besoin saisonnier, à raison de 35 heures par semaine pour chaque poste.

- Rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade.
- Durée des contrats en fonction des congés des salariés titulaires (environ trois semaines par agent)

Ces remplacements se dérouleront entre le 29 mai et le 2 octobre 2016.

➤ Recrutement de personnel pendant le congé estival des agents effectuant l'entretien : salle des fêtes, mairie et bibliothèque

Création de **trois postes** d'adjoint technique territorial de deuxième classe pour un besoin saisonnier à temps non complet :

- Rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade.
- Durée des contrats en fonction des congés des salariés titulaires. (juillet à septembre)

➤ Nettoyage supplémentaire sur les voiries communales, le camping, le caravanage et la plage

Création de deux postes d'adjoint technique territorial de deuxième classe, **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016**, à raison de 20 heures par semaine sur 4 jours. Les deux postes couvrent la semaine. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Mission : l'entretien des abords de la plage et du camping, des toilettes publiques, ramassage des poubelles et travaux d'entretien général dans le camping "les Dunes" et le caravanage « le Clos Moisson ».

La charge de ces deux emplois sera rattachée au budget communal.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

**6. Convention entre l'Amicale territoriale du personnel de la CCH et la commune d'Urville-Nacqueville : Délibération n°29/2016**

La précédente convention avait été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle est arrivée à son terme le 31 décembre 2015. « Eu égard à la réforme territoriale en cours et aux incertitudes quant à l'évolution du périmètre du territoire » il est proposé au conseil municipal de renouveler cette dernière pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à signer cet avenant à la convention dont les autres termes restent inchangés.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

**7. Tarifs du gîte d'étape pour l'année 2017. (Délibération n°30/2016)**

Les membres du conseil sont invités à :

- approuver les tarifs de la colonne ci-dessous
- autoriser le maire à signer la convention annuelle avec les gîtes de France

TARIFS DU GITE D'ÉTAPE	Tarifs 2015		Tarif 2016 :		Tarif 2017	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
Prix / personne/ nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	18 €	20 €	18.30 €	20.30 €	19 €	21 €
Gîte complet / nuitée (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	255 €	280 €	260 €	285 €	265 €	290 €
Gîte complet / week-end (Arrivée le vendredi après-midi, départ le dimanche fin de matinée)	500 €	650 €	508 €	660 €	510 €	665 €
Gîte complet / semaine (Arrivée le samedi dans l'après-midi, départ le samedi en fin de matinée)	1 750 €	1 960 €	1 780 €	1 990 €	1 800 €	2 000 €
Caution pour le gîte complet	2 000 €		2 000 €		2 000 €	
Caution par personne	220 €		220 €		220 €	
Possibilité de location de draps Prix par personne	4.60 €		4.70 €		4.80 €	
Si les locaux sont rendus sales, des frais de ménage seront facturés						
Frais de ménage pour la chambre					20 €	
Frais de ménage pour l'ensemble du gîte					200 €	

- **Période en basse saison** : 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 13 avril 2017 et du 25 septembre 2017 au 31 décembre 2017.
- **Période en haute saison** : 14 avril au 24 septembre 2017

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 8. Convention de partenariat dérogatoire pour la bibliothèque municipale : délibération n°31/2016.

### L'objet de la présente convention est le suivant :

« La présente convention a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat entre le Département de la Manche (bibliothèque départementale de la Manche) et la commune d'Urville-Nacqueville. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de lecture publique du Département. »

**Durée** : conclue à titre dérogatoire pour une durée de 3 ans. (Renouvelable par reconduction expresse après évaluation)

### Engagement du département de la Manche :

- Gratuité des services
- Services proposés : désignation d'un référent de secteur, attribution d'un identifiant et mot de passe relatifs au portail BDM, prêt de documents, d'outils d'animation, formation, animations programmées par la BDM, promotion des bibliothèques, publications, rapport d'activités

### Engagements de la commune :

- Conditions générales :
  - ⇒ Offrir un service de lecture publique à l'ensemble de la population. Accès et consultation libres et gratuits, prêt possible si inscription préalable
  - ⇒ Constitution d'un règlement intérieur relatif aux rapports entre la bibliothèque et ses usagers approuvé par le conseil municipal.
  - ⇒ Equipe gestionnaire composée au minimum de bénévoles agréés par délibération du conseil municipal et par le maire qui en désigne le responsable et le cas échéant de personnels territoriaux.
  - ⇒ Les locaux et équipement : exclusivement réservés à cet usage
  - ⇒ Conditions tarifaires fixées par le conseil municipal
  - ⇒ Rapport d'activité annuelle
  - ⇒ Renouvellement du fonds prêté par la BDM préparé avec les membres de la bibliothèque
  - ⇒ Responsabilité des documents mis à la disposition par la BDM
  - ⇒ Informations à communiquer à la BDM en cas de changement relatif au fonctionnement de la bibliothèque.
- Conditions particulières : convention de type B4 : respect du cahier des charges suivants :
  - ⇒ Locaux et équipements : minimum 20 m<sup>2</sup>, création d'une adresse courriel
  - ⇒ Budget d'acquisition de documents : minimum 1811.20 €
  - ⇒ Collections et services : fonds propres minimum 300 documents
  - ⇒ Horaires d'ouverture : minimum 4 heures par semaine. Fermeture, pas plus de deux semaines consécutives
  - ⇒ Equipe gestionnaire : Le responsable est un bénévole formé. Minimum 2 personnes formées en permanence.
- Contrat d'objectifs (dans le cadre d'un renouvellement de 3 ans)
  - ⇒ Toutes les dispositions décrites en « conditions particulières » devront être réalisées et un taux d'inscription de 15 % (dont 40% d'adultes) sera souhaité.

Les membres du conseil municipal sont invités après en avoir délibéré, à autoriser le maire à signer cette convention.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 9. Affaires, questions et informations diverses :

- **Indemnité de compensation des congés payés pour congés annuels non pris en raison d'une cessation de travail suite à congé maladie. Délibération n°32/2016**

«Selon la Cour de Justice de l'Union européenne, une administration ne peut refuser l'indemnisation des jours de congés annuels qu'un agent n'a pu prendre du fait de son placement en congé de maladie ; lors de la fin de la relation de travail. (Arrêts C-350/06 et C-520/06 du 20 janvier 2009 et C-337/10 du 3 mai 2012).

Ce droit a été confirmé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 6 juin 2013 (n°12NT00291), ainsi que par le Tribunal administratif d'Orléans dans le cas où un fonctionnaire n'a pu prendre tout ou partie de ses congés annuels du fait d'un congé de maladie avant sa mise en retraite anticipée, mais dans la limite de 20 jours (TA d'Orléans n°1201232 du 21 janvier 2014). »

Le calcul se réalise soit sur la base du dernier salaire de base détenu par l'agent titulaire (solution retenue par le rapporteur public dans la jurisprudence du TA d'Orléans), soit sur la base annuelle pour chaque période de référence (solution pour les agents contractuels article 5 décret 88-145).

Les membres du conseil sont invités approuver le mode de calcul de cette indemnité compensatoire détaillé ci-dessous :

Calcul :

Salaire de base mensuel x nombre de jours de congés non pris (limité à maximum 4 semaines /30 jours.

Exemple : un agent titulaire en congé de maladie depuis un an et plus percevra :

4 semaines d'indemnité de compensation des congés payés soit pour un agent à temps plein : 28/30ème de son traitement de base mensuel du dernier salaire.

Votants : 17

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 2

# ANNEXE N°1 : DELEGATION DE M. CAUCHEBRAIS Patrick

## I : DEMANDES DE PARTICIPATIONS 2016

PARTICIPATIONS CONVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES	ASSOCIATIONS	Demande de l'association	Voté en 2015	Proposition de la Commission Pour 2016	Proposition du conseil municipal pour 2016
	ASSUN Basket club de la Hague	7 818 €	7 771 €	7 818 €	7 818 €
	PNH (ex ASSUN VOILE)	5 847 €	5 812 €	5 847 €	5 847 €
	ASSUN Tennis	4 768 €	4 738 €	4 768 €	4 768 €
	ASSUN Football	4 463 €	4 436 €	4 463 €	4 463 €

**Total participations votées pour 2016 : 22 896 €**

\*\*\*\*\*

## II : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

SUBVENTIONS : CONVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES	ASSOCIATIONS	Demande de l'association	Voté en 2015	Proposition de la Commission Pour 2016	Proposition du conseil municipal pour 2016
	ASSUN Fédération	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €
	L'UNION Société de Chasse U-N	350 €	350 €	500 €	500 €
	Hague Marine	Montant non spécifié	0 €	0 €	0 €
	Pointe Hague Handball	Montant non spécifié	30 €	30 €	30 €
	Judo club de la Hague	Montant non spécifié	120 €	90 €	90 €
	Etoile sportive pointe Hague	280 €	180 €	210 €	210 €
	Association Atout crins section Pony-Games	Montant non spécifié	0 €	150 € Sous réserve d'aller au championnat	150 €
	Association Sportive Querqueville Athlétisme	Montant non spécifié	1 <sup>ère</sup> Demande	0 €	0 €
	Société Hippique Rurale de Beaumont-Hague	Montant non spécifié	0 €	0 €	0 €
	ACCH (char à voile Vauville)	Montant non spécifié	0 €	0 €	0 €
	ASSUC (Sport Universitaire Cherbourg)	Montant non spécifié	0 €	0 €	0 €

Suite et fin des demandes de subventions 2016 (annexe n°1)

SUBVENTIONS : MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES	ASSOCIATIONS	Demande de l'association	Voté en 2015	Proposition de la Commission Pour 2016	Proposition du conseil municipal pour 2016
	ASSUN CYCLISME (Critérium)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	LA BARJO	800 €	800 €	800 €	800 €
	LA HAGUE EN MUSIQUES	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
	CHALLENGER Mini Challenger et Clinic	Montant non spécifié	300 €	300 €	300 €
	ASSUN BCH (Tournoi National)	800 € 1 <sup>ère</sup> Demande	0 €	800 €	800 €
	AS Tourlaville Cyclisme Tour du Pays du Cotentin	1 <sup>ère</sup> Demande	0 €	500 €	500 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CULTURELLES	ASSOCIATIONS	Demande de l'association	Voté en 2015	Proposition de la commission Pour 2016	Proposition du conseil municipal pour 2016
	Comité des fêtes	4 000 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €
	Antirouille	500 €	60 €	60 €	60 €
	Association Los Mapados	Montant non spécifié	120 €	120 €	120 €
	Chorale « aux 4 vents »	Montant non spécifié	30 €	30 €	30 €
	Hag'Fm	Montant non spécifié	100 €	100 €	100 €

	ASSOCIATIONS	Demande de l'association	Voté en 2015	Proposition de la Commission pour 2016	Proposition du conseil municipal pour 2016
<b>DIVERS</b>	UNC section Urville-Nacqueville	150 €	150 €	150 €	150 €

**Montant total des subventions votées pour 2016**

VOTE	ENVELOPPE DISPONIBLE DU BUDGET PRIMITIF	RESTE
<b>30 340 €</b>	<i>35 000 €</i>	<i>4 660 €</i>



## ANNEXE N°2 : DELEGATION DE MME INGOUF Isabelle

### I° PARTICIPATIONS

#### PARTICIPATIONS : ASSOCIATION FAMILLES RURALES

2015		2016	
Libelle	Montant TTC 2015	Libelle	prévisionnel 2016
Participation 2015 50% ACCUEIL JEUNE	40 027.50 €	Participation 2016 50% ACCUEIL JEUNE	46 626.50 €
Participation 2015 40% ACCUEIL JEUNE	32 022.00 €	Participation 2016 50% ACCUEIL JEUNE	46 626.50 €
SOLDE PART 2014 10% ACCUEIL JEUNE	8 353.10 €	Solde Part. 2015 10% ACCUEIL JEUNE	8 005.50 €
<b>Sous total ACCUEIL JEUNE</b>	<b>80 402.60 €</b>	<b>Sous total ACCUEIL JEUNE</b>	<b>101 258.50 €</b>
Participation 2015 50% ACCUEIL LOISIRS	61 823.00 €	Participation 2016 50% ACCUEIL LOISIRS	60 243.00 €
Participation 2015 40% ACCUEIL LOISIRS	49 458.40 €	Participation 2016 50% ACCUEIL LOISIRS	60 243.00 €
SOLDE PART 2014 10% ACCUEIL LOISIRS	12 184.70 €	Solde Part. 2015 10% ACCUEIL LOISIRS	12 364.60 €
<b>sous total ACCUEIL LOISIRS</b>	<b>123 466.10 €</b>	<b>sous total ACCUEIL LOISIRS</b>	<b>132 850.60 €</b>
Participation 2015 50% SECRETARIAT DES ASSOCIATIONS	9 768.00 €	Participation 2016 50% ESPACE VIE SOCIALE	6 260.00 €
Participation 2015 40% SECRETARIAT DES ASSOCIATIONS	7 814.40 €	Participation 2016 50% ESPACE VIE SOCIALE	6 260.00 €
SOLDE PART 2014 10% SECRETARIAT DES ASSOCIATIONS	1 647.00 €	Solde Part. 2015 10% ESPACE VIE SOCIALE	1 953.60 €
<b>Sous total SECRETARIAT DES ASSOCIATIONS</b>	<b>19 229.40 €</b>	<b>sous total ESPACE VIE SOCIALE</b>	<b>14 473.60 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>223 098.10 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>248 582.70 €</b>

**Montant total des participations votées : 248 582.70 €**

## II SUBVENTIONS SOCIALES

Noms des associations	VOTEE en 2014	VOTEE en 2015	DEMANDE 2016	PROPOSITION COMMISSION	Commentaires
<b>CARITATIF ET AUTRES</b>					
A.A.M.M (Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche)	50.00	50.00		50.00	
ACREA (Après Cancer Ressources Ecoute Activités)				50.00	<i>1ère demande</i>
ACRO (Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest)	50.00	50.00		50.00	
ADEVA (Victimes de l'Amiante)	150.00	150.00		150.00	<i>22 adhérents sur la commune</i>
ADMR (Association d'Aide à Domicile en milieu rural)	80.00	220.00	220.00	220.00	
ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) du Nord-Cotentin	50.00	50.00		50.00	
AFARES (Association des Familles et des Amis des Résidents de l'EHPAD Elisabeth de Surville)	0.00	0.00		0.00	
AFSEP (Association Française des Scléroses en Plaque)	70.00	70.00		70.00	
Alcool Assistance (anciennement La Croix d'Or)	50.00			50.00	
ANEHP (Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques)	60.00	60.00		60.00	
APF (Association des Paralysés de France)	50.00			0.00	
APG-CATM-TOE et Veuves (Ancien Combattants et Prisonniers de Guerre...)	0.00			0.00	
Association Cherbourg Allaitement		50.00		0.00	
Association de l'Avenir Agricole de La Hague		0.00		0.00	
Association Femmes	100.00			100.00	
Association des Parkinsoniens de la Manche	50.00			0.00	
ASSOCIATION LES PRIMEVERES	100.00	100.00		100.00	
A.S.T.R.E	0.00			0.00	
Banque Alimentaire de la Manche	400.00	400.00		400.00	
C.A.L de la Manche	50.00			0.00	
Cherbourg Aquasanté	200.00			0.00	
CIDFF de la Manche	100.00	120.00	120.00	120.00	
Cœur et Cancer (Cherbourg)	150.00	150.00		150.00	

## Suite subventions sociales

Noms des associations	VOTEE en 2014	VOTEE en 2015	DEMANDE 2016	PROPOSITION COMMISSION	Commentaires
<b>CARITATIF ET AUTRES (suite)</b>					
CROIX ROUGE				0.00	
CSF (Confédération Syndicale des Familles)	0.00			0.00	
FNATH (Accidentés de la vie)	50.00	50.00		50.00	
France ADOT 14 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	50.00	50.00		0.00	
Groupe d'Entraide des Handicapés de la Hague	300.00	300.00		300.00	<i>6 personnes handicapées concernées sur la commune</i>
Jeune Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beaumont-Hague	50.00			0.00	
La Croisée des Paniers	0.00	50.00		100.00	
La Ligue Contre le Cancer	150.00	150.00		150.00	
Les droits des non-fumeurs	0.00			0.00	
PREVENTION ROUTIERE	50.00	50.00		50.00	
Restaurants du Cœur	350.00	550.00		550.00	<i>à répartir en bons alimentaires ou carburant suivant les besoins de l'antenne de Beaumont sur l'année</i>
Secours Catholique	50.00	50.00		50.00	
Secours populaire français Fédération de la Manche	400.00	400.00		400.00	
Sortir du Silence	60.00	60.00	60.00	60.00	
TELETHON	400.00	400.00		400.00	
Ti'Moun	50.00	50.00		0.00	
UNAFAM –Manche (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	60.00	50.00		50.00	
VMEH (Visite des malades dans les établissements hospitaliers)	50.00	50.00		50.00	
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 830.00</b>			<b>3 830.00</b>	

## Suite et fin subventions sociales

Noms des associations	VOTEE en 2014	VOTEE en 2015	DEMANDE 2016	PROPOSITION COMMISSION	Commentaires
<b>EDUCATIF/ CULTUREL</b>					
ACFM (Ass. Culture et Formation Musicale)				50.00	
AIDE AUX DEVOIRS	1 429.30	937.00		1 000.00	
CARRIERE 2000	0.00			0.00	
CIFAC (Centre d'Apprentissage)	50.00	37.70		0.00	
CIFA TP (Travaux Publics)	50.00	50.00		0.00	
UNSS Querqueville (ski)				100.00	50 € par élève (2 élèves)
Association Parents d'élèves Collège de Beaumont-Hague (FCPE)	50.00	50.00		50.00	
Festivités Enfants	0.00	100.00		0.00	
MFR Coutances	0.00	50.00		0.00	
Foyer socio-éducatif	950.00			610.00	
MFR Urville-Nacqueville	100.00	250.00		450.00	50 € par élève (9 élèves)
<b>TOTAL 2</b>	<b>2 629.30</b>			<b>2 260.00</b>	
<b>SCOLAIRE</b>					
Noël Maternelle	1 110.00	1 095.00	1 095.00	1 095.00	15 € par élève en 2016 à ajuster en fonction du nombre d'élèves en octobre 2016
Noël Primaire	990.00	1 098.00	1 098.00	1 098.00	9 € par élève en 2015, votée en oct. 2015 (122 élèves)
Voyage Guernesey				750.00	15 € par élève (50 élèves)
Projet voyage ski en 2017	1 000.00			2 500.00	50 € par élève de la commune (prévision : 50 élèves de l'école élémentaire => 2500 €)
<b>TOTAL 3</b>	<b>3 100.00</b>			<b>5 443.00</b>	
<b>SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES</b>					
Amicale Du personnel	4 827.26	4 855.97		4 864.29	1,5 % masse salariale
A.A.F.P. (fusion avec Domikid)	0.00			0.00	
Entraide Sociale du 3ème Age Beaumont-Hague	4 059.53	3 934.50		3 941.82	1,83 €/ hab.(sur la population municipale : 2154 habitants en 2016)
FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) (6552)	503.93	494.50		495.52	0,23 € par habitant (sur la population municipale 2154 en 2016)
FSL (Fond Social du Logement)	1 533.70	1 505.00		1507.80	0,70 € par habitant (sur la population municipal 2154 en 2016)
MUTAME	2 277.48	2 741.14		2 227.56	
SPA	2 480.26	2 481.93		2513.04	1,11 € par habitant (sur la population totale : 2264 habitants en 2016)
<b>TOTAL 3</b>	<b>15 682.16</b>			<b>15 550.03</b>	
<b>RECAPITULATIF MONTANT SUBVENTIONS VOTEES</b>					
Caritatif et autres	3 830.00			3 830.00	
Educatif	2 629.30			2 260.00	
Scolaire	3 100.00			5 443.00	
Conventionnelles	15 682.16			15 550.03	
<b>Total des l'ensemble</b>	<b>25 241.46</b>			<b>27 083.03</b>	

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 10 mai 2016 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 18 mai 2016 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.